



Transmis par courriel à : cfp@assnat.qc.ca

Montréal, le 8 octobre 2025

Monsieur Félix Fortin-Lauzier

Secrétaire
Commission des finances publiques
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Soutien de l'ACCAP au projet de loi 112, et reconnaissance des permis de représentants en assurance de personnes

Monsieur le Secrétaire de la Commission des finances publiques,

Au nom des sociétés membres de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), nous tenons à exprimer notre appui au projet de loi 112, *Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada*. Nous croyons fermement que l'adoption de ce projet de loi représente une avancée majeure pour la compétitivité du Québec.

À l'heure où le Québec et le Canada font face à des pressions économiques croissantes, il est essentiel d'optimiser notre environnement réglementaire afin de soutenir la croissance et la productivité. Certaines disparités entre les cadres réglementaires provinciaux et un certain nombre d'exigences administratives redondantes nuisent à la compétitivité du Québec et freinent la mobilité des professionnels.

À cet effet, nous sommes d'avis que le projet de loi 112 constitue le cadre adéquat pour réduire les entraves inutiles entre les provinces tout en préservant l'autonomie réglementaire du Québec.

Mobilité des représentants en assurance de personnes

Actuellement, les représentants en assurances de personnes exerçant des affaires dans plusieurs juridictions doivent être titulaires d'un permis dans chaque province. Cela crée un fardeau administratif important pour les régulateurs, les représentants d'assurance et les assureurs. L'augmentation du fardeau administratif peut empêcher les représentants

d'assurances de faire des affaires dans plusieurs provinces, limitant ainsi la concurrence ainsi que l'accès et le choix des consommateurs.

Afin de remédier à cette situation, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et les autres régulateurs provinciaux ont déjà mis en place des mesures visant à faciliter la reconnaissance mutuelle des permis de représentants en assurance de personnes. L'une des principales avancées à cet égard est l'adoption, par les provinces, d'un examen d'entrée commun : le Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP).

Nous saluons ce type d'initiative et estimons que d'autres efforts pourraient être déployés pour harmoniser les exigences existantes.

À titre d'exemple, nous croyons qu'il serait souhaitable d'élaborer un cadre de reconnaissance mutuelle permettant aux représentants d'assurance titulaires d'un permis dans une province d'opérer dans n'importe quelle province du Canada s'ils respectent des normes minimales. Ainsi, nous proposons la mise en place d'un système qui permettrait aux représentants de faire une demande via un seul portail pour obtenir un permis dans plusieurs provinces. Les représentants continueraient de payer des frais de permis pour chaque juridiction où ils opèrent.

En attendant la mise en place d'un tel système, nous croyons qu'il est possible de poursuivre cet effort d'harmonisation en apportant des changements mineurs au cadre législatif actuel.

Deux domaines où une harmonisation pourrait être facilement réalisée sont :

- **Exigences en matière de formation continue** – Le calendrier de certification pour la formation continue ainsi que les exigences en matière d'heure de formation varient d'une province à l'autre. Nous recommandons d'uniformiser la formation le plus possible entre les provinces (par ex., nombre d'heures de formation, durée de la période ainsi que les thèmes obligatoires) et de reconnaître la formation obtenue dans les autres provinces.
- **Exigences en matière d'assurance responsabilité** – Toutes les provinces n'imposent pas cette exigence, mais une norme minimale pourrait être établie afin que tous les représentants en assurance détiennent une assurance responsabilité. Cette assurance responsabilité pourrait s'appliquer dans toutes les provinces où le représentant est actif.

Nous poursuivrons les discussions sur ces ajustements avec l'AMF et les autres régulateurs provinciaux. À la suite de ces échanges, nous pourrions recommander que des modifications mineures soient apportées à la législation québécoise afin d'aligner ces exigences à l'échelle canadienne.

Ces changements favoriseraient une plus grande cohérence des règles à travers le pays et bénéficieraient aux clients en assurant une uniformité accrue dans la qualité des conseils offerts par les représentants. Cette approche permettrait également de réduire considérablement le fardeau administratif pour les régulateurs et les professionnels, tout en maintenant les standards de qualité et de protection du public propres au Québec.

Nous sommes convaincus que le Québec a tout à gagner à bonifier le modèle de reconnaissance mutuelle, en s'inspirant des meilleures pratiques tout en préservant son autonomie réglementaire. Cette démarche contribuerait à une meilleure cohérence des règles à l'échelle canadienne, tout en mettant en valeur l'expertise et la rigueur du secteur québécois.

L'ACCAP se tient à votre disposition pour collaborer à la mise en œuvre de ces mesures et pour soutenir le gouvernement dans ses efforts visant à moderniser le secteur de l'assurance au bénéfice des citoyens du Québec

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire de la Commission des finances publiques, l'expression de mes sentiments distingués.

Lyne Duhaime, Présidente
ACCAP-Québec

Au sujet de l'ACCAP

L'ACCAP est une association à adhésion libre dont les membres détiennent 99 % des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. Ces assureurs fournissent à près de 30 millions de Canadiens une large gamme de produits de sécurité financière, y compris de l'assurance vie, des rentes (CELLI, REER, FERR et régimes de retraite, notamment) et de l'assurance maladie complémentaire. Ils détiennent près de 1,2 milliards de dollars d'actifs au Canada et emploient plus de 180 000 Canadiens.